

Prix de l'énergie : 7 supermarchés de quartier belges sur 10 au bord du déficit

C'est ce qui ressort de l'analyse du bilan annuel que Buurtsuper.be a commandée à 446 supermarchés indépendants.



@Belga Image

La Libre Eco avec Belga

Publié le 14-02-2022 à 08h45 - Mis à jour le 14-02-2022 à 09h53

La hausse des prix de l'énergie dans notre pays menace de rendre déficitaires six à sept supermarchés de quartier sur dix. C'est ce qui ressort de l'analyse du bilan annuel que Buurtsuper.be a commandée à 446 supermarchés indépendants. L'organisation Unizo demande donc au gouvernement flamand de l'aider à éviter les augmentations de prix.

Dans les supermarchés de quartier, outre le coût du chauffage et de l'éclairage habituels, la réfrigération constante de près de la moitié des denrées alimentaires est

une cause de forte consommation d'énergie. La hausse des prix de l'énergie a fait passer le coût moyen de l'énergie de 7 000 euros par mois à 21 000 euros, soit une multiplication par trois. De plus, en raison de l'enchaînement des ajustements d'indices, les coûts de personnel ont également fortement augmenté au cours des derniers mois.

Selon les indépendants, le surcoût mensuel de 14 000 euros ne peut être compensé par le bénéfice net mensuel moyen de 8 000 euros, ce qui signifie qu'il existe un risque de perte structurelle. Avec un coût énergétique trois fois plus élevé que la normale, le nombre d'entreprises déficitaires atteindra 65 à 71 %, soit 317 supermarchés sur 446, selon Buurtsuper.be.

Buurtsuper.be constate que lors de l'élaboration du régime de compensation, le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment tenu compte de la situation urgente des entreprises qui sont obligées de consommer beaucoup d'énergie. L'organisation espère donc que le gouvernement flamand proposera une compensation appropriée pour sauver la situation des supermarchés indépendants. *"Sans ce soutien, les supermarchés devront augmenter leurs prix de vente pour ne pas être déficitaires cet exercice"*, conclut Buurtsuper.be.